

Virginie Grand

**A l'attention de Monsieur François LE DOUARIN
Responsable de la CGT LES LILAS**

Les Lilas, le 17 mars 2014

Monsieur,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur les positions de notre équipe « Unis et Engagés pour Les Lilas » en faveur du personnel communal.

En réponse à vos questions, je vous informe que nous souhaitons :

- Appliquer la loi Sauvadet 2012-347 (12/03/12)
- Lancer un plan de stagiarisation 2014-2020
- Remettre à plat la procédure d'évaluation des personnels et lancer un recueil des besoins en formation dans le cadre d'un plan de formation 2014-2017
- Elaborer une démarche de prévention des risques professionnels
- Mettre en place du conseil en orientation professionnelle pour les agents en mobilité professionnelle ou en reclassement
- Elaborer une procédure d'avancement de grade et de promotion interne

Suite aux dysfonctionnements budgétaires rencontrés par le COS, et à la démission de ses membres, nous estimons que la mise en place d'un Comité d'action sociale et culturelle est non seulement une nécessité pour les employés municipaux, mais la seule réponse crédible en matière de fonctionnement pour la ville des Lilas.

Par ailleurs, avec la création de l'entité administrative, juridique et politique de la Métropole du Grand Paris en 2016, nous voulons engager un débat au sein du bureau et du conseil communautaire d'Est Ensemble dès la rentrée 2014, afin de définir les contours du retour aux communes, des compétences transférées en 2011 à la communauté d'agglomération.



www.virginiegrand.fr

Unis et Engagés pour Les Lilas

Nous avons besoin d'une méthode claire et partagée ainsi que d'un calendrier de transfert, dans l'intérêt des personnels des collectivités territoriales.

Pour notre liste, nous souhaitons d'ores et déjà reprendre en gestion communale la compétence « Collecte et gestion des déchets ».

Concernant la réforme des rythmes scolaires, la loi présentée actuellement n'est pas la bonne réponse à la nécessité d'aménager les rythmes à l'école. La réflexion doit se porter sur la totalité de la scolarité et sur la refonte des programmes. Par conséquent, nous appliquerons la loi, après avoir réalisé les aménagements nécessaires au bien-être de l'enfant, avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

Restant à votre disposition pour répondre à vos questions, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Virginie GRAND